TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du vendredi 3 mai 1912

Présidence de M. Meuvy, vice-président

Les suites d'une rixe. — Elle remonte à la soirée du Mardi Gras. Dans le cabaret de M. Duquesne, rue Pierre-de-Roubaix, 52, à Roubaix, se trouvaient plusieurs tisserands, parmi lesquels Emile Dubus et Georges Hennebel, d'une part; Léon Mousse, 43 ans, domicilié rue Solférino, 13, à Roubaix, et Edmond Audenaert, domicilié rue des Longues-Haies, cour Mullier, ainsi que Julien Descampe, de Wervicq, d'autre part.

Après boire, on en vint aux gros mots et aux coups. Dubus et Hennebel s'acharnèrent sur Mousse et tandis qu'Hennebel le jetait par terre, Dubus le frappait à coups de pied et de poing.

Quand il se releva, Mousse avait la jambe cassée et il n'est pas encore guéri de sa fracture.

Dubus et Hennebel ne comparaissent pas et c'est par défaut que le premier est condamné à 20 jours de prison et le second à un mois.

A propos de service à Cysoing. — On connaît les difficultés qui mirent aux prises, dernièrement, les époux Desmons et la commune de Cysoing et qui se terminèrent par la victoire de ceux-ci, le tribunal ayant admis leur propriété exclusive du sentier visé.

Les époux Desmons avaient donc clôturé tous les sentiers dont ils prétendaient avoir la propriété. Sur un d'entre eux, leurs droits étaient contestés par Clotaire Montois, 45 ans, cultivateur à Cysoing. Une instance eut lieu en justice de paix et qui fut défavorable à Montois.

Néanmoins, celui-ci, le 24 mars, détruisit le fil de fer qui avait été tendu par les époux Desmons sur le chemin litigieux et tanta de rétablir le passage malgré la décision de justice. C'est pourquoi Montois est aujourd'hui poursuivi pour bris de clôture.

Mais le tribunal apprenant au cours des débats qu'il y avait appel du jugement de justice de paix, remet l'affaire au 26 juillet.

Le trafic de la messagerie. — Il constitue un monopole des Compagnies de chemins de fer et tout particulier qui, par voie de fer, tente de s'y livrer, se voit sévèrement puni quand il est pincé.

Auguste Dechelder, de Roubaix, était abonné sur le chemin de fer de Roubaix à Amiens. Le 12 décembre 1911, il se fit accompagner au départ de Roubaix, de 85 kilos de bagages, dont il s'acquitta à son passage à Lille, il prit encore 35 kilos de colis.

Mais à Amiens, il commit l'imprudence de prendre livraison à la fois des deux expéditions, ce qui fit découvrir sa supercherie.

150 fr. d'amende à Dechelder pour le trafic et 4 fr. 10 de dommages intérêts à titre de restitution à la Compagnie du Nord.

Affaires diverses. — Le soir du lundi gras, pour se distraire sans doute, Auguste Dujardin, 19 ans, tisserand à Halluin, s'amusait à tirer en l'air des coups de revolver, quand il fut rencontré par le garde Nollet. Condamné par défaut à 15 jours de prison le 5 avril 1912, il voit, sur opposition, sa peine réduite à 8 jours.

— Maxon à Wervicq, Julien Lecomte, 29 ans, employé chez M. Julien Proulleur, voulut lui dire un peu trop brusquement, le 5 mars au soir, les raisons qui l'avait de se mettre en grève. Le coup de poing dont il gratifia le nez de son patron lui vaut 10 jours de prison.

— Parce que ses compagnons débardeurs comme lui, Villers Désiré et Brusson Augustin, déchargeaient un bateau sur le bords du canal, le 1er avril, Georges Pouchesseux, 28 ans, les traita naturellement de fainéants, puis les précipita dans le canal. Le pauvre Georges, tout de même, prit un bain froid et aujourd'hui il regrette en plus, 1 mois de prison et 5 fr. d'amende.

— Auguste Vanboutteghem est d'un caractère tellement violent, que sa femme a dû le quitter. Il a continuellement la relancer chez ses parents où il s'est réfugiée, rue Maufait, à Roubaix et le dimanche de la Mi-Carême, il pénétra dans la maison, frappa sa femme, cinqua la cuisinière, brûla ainsi un petit enfant assis près de la et en partant, cassa quatre carreaux : 50 fr. d'amende par défaut.

— Rue de l'Industrie, à Wervicq-Sud, Joseph Vanbecke, 27 ans, et Cyrille Depoortère, 25 ans, débardeur, se prêtaient un mutuel appui pour ne pas perdre leur équilibre, quand rencontrant le garde Cotrix, ils n'eurent rien de plus pressé que de l'insulter : 20 jours et 5 fr. à Verbeke; 15 jours et 5 fr. à Depoortère.

— Opposition agricole à Faisieux. Henri Fruit, 47 ans, boucher, lui refusa un secours, le 28 mars, contre-ga l'adjoint, M. Duflot, et se livra à des voies de fait sur le garde Florin. Cela lui coûte 20 jours de prison.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE TOURCOING

Audience du vendredi 3 mai 1912

Président : M. Gillon, juge de paix; ministère public : M. L. Niederst, commissaire de police du 3e arrondissement; huissier-audencier : M. Delannoy; greffier : M. Paul Duvillier.

Cent douze affaires étaient inscrites au rôle. Commencée à 9 heures et demie, l'audience a été levée à 11 heures et demie.

Divagation de chiens. — Ont été condamnés, pour avoir laissé divaguer leur chien : Emilie Debruyne, ménagère à Tourcoing, 1 fr. d'amende; Jeanne Verdonck, ménagère à Marcq-en-Barœul, deux à 1 fr.; Jeanne Betrams, ménagère à Tourcoing, trois à 1 fr.; Jules Clarisse, serrurier à Tourcoing, trois à 1 fr.; Tarcile Duplouy, servante à Tourcoing, deux à 1 fr.; Alphonse Lemaire, marchand de lait à Roncq, 1 fr. pour s'être fait traîner par des chiens.

Pour avoir circulé sur une chaussée interdite, ont été condamnés : Omer Masquillez, fabricant de peignes à Tourcoing; André Magniez, chauffeur à Lille; Louis Delmotte, domestique à Wambrechies; Albert Caron, domestique à Roubaix; Maurice Vanholme, conducteur de viande à Tourcoing; Arthur Vankère, domestique à Roubaix : 1 fr. d'amende.

Cyclistes en défaut. — Le tribunal a infligé 2 fr. d'amende à : Emile Messelier, journalier à Tourcoing; Alphonse Hiroux, coursier à Roubaix; Alberic Lagrange, mécanicien à Halluin; Désiré Descamps, boucher à Tourcoing, pour défaut d'avertisseur à leur vélo; Pierre Debruyser, comptable à Lille, 2 fr. pour défaut d'avertisseur et 1 fr. pour défaut de plaque d'identité; Alphonse Denouve, maçon à Reckem, 2 fr. pour défaut d'avertisseur et 1 fr. pour défaut de plaque; Charles Vanmarcke, maçon à Neuville, 2 fr. pour défaut d'avertisseur, 1 fr. pour défaut de plaque et 1 fr. pour avoir circulé sur un trottoir; Joseph Gevar, forgeron à Bruges, 1 fr. pour avoir circulé sur un trottoir et 1 fr. pour défaut de plaque d'identité; Achille Debruyckx, à Mouvaux, 1 fr. pour avoir circulé sur un trottoir et 1 fr. pour défaut de plaque; Albert Delberghe, cultivateur à Tourcoing; Julien Lottens, cordonnier à Tourcoing; Henri Demay, manœuvre à Marcq-en-Barœul; Louis Carpentier, homme de peine à Tourcoing, 2 fr. pour défaut d'éclairage.

La fermeture des colombiers. — Un cultivateur Jules Pares, de Bondues, 1 fr. pour ne pas avoir fermé son colombier.

Infraction à la police des cabarets. — Sont condamnés : Pierre Desmet, débitant à Marcq-en-Barœul, 5 fr. d'amende pour fermeture tardive de son débit.

Pas de musique au cabaret. — Edmond Hautekette, cabaretier à Roncq, 2 fr. d'amende pour avoir laissé jouer de la musique dans son débit sans autorisation; Charles Vanlacke, à Halluin, secrétaire de la Bourse du travail à Halluin; Edouard Vandewattyn, cabaretier à Halluin, 1 fr. d'amende; Aimé Splette, à Halluin, 1 fr. pour avoir vendu une chanson sans autorisation.

Divers. — Veuve Trentesaux, à Tourcoing, 1 fr. pour défaut de balayage; Emile Dasodt, entrepreneur d'ébouage à Halluin, 1 fr. pour avoir négligé d'enlever les boues; Emile Messelier, marchand de vieux métaux, 5 fr. pour défaut de registre de brocanteur; Elise Dejonckère, cabaretière à Tourcoing, et Maria Paranthoen, servante à Tourcoing, 1 fr. chacune pour défaut du certificat de bonnes vie et mœurs; Alexandre Dhaene, domestique à Tourcoing, 5 fr. pour mauvais traitement à un animal domestique; Paul Plets, tisserand à Roncq, et Eugénie Polderman, journalière à Roncq, 5 fr. pour avoir passé sur un terrain ensemencé.

Chauffeurs trop pressés. — Auguste Bouriet, négociant à Lille, 10 fr. d'amende pour allure trop rapide à son automobile; Maurice Goemyn, représentant à Lille, 5 fr. pour ne pas avoir allumé la lanterne de sa voiture.

Infraction aux lois du travail. — Alphonse Vandercruys, à Tourcoing, 5 fr.; Philomène Desprez, à Bondues, trois amendes à 5 fr.

Tapage injurieux. — Maria Hornez, à Tourcoing, 6 fr. d'amende pour tapage injurieux.

Violences. — Pour voies de fait, sont condamnés : Jules Delnorte, tisserand à Halluin, 2 journées de travail; Hippolyte Gallois, manœuvre à Neuville, une journée de travail; Florisse Florin, démolisseur à Tourcoing, 2 journées de travail; Pierre Debrabander, bobineur à Neuville, une journée de travail; Auguste Brest, journalier à Tourcoing, une journée de travail; Gustave Hoornaert, manœuvre à Tourcoing, 2 journées de travail; Gustave Swindeuw, manœuvre à Wasquehal, une journée de travail; Alphonse Moudart, manœuvre à Marcq, 2 journées de travail.

COSTUMES LINGERIE
Fillettes et Jeunes Filles
EMERY, 13, rue Royale, à Paris. 1103-1

Tribune Publique

(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.)

Le Terrain Municipal des Sports

Roubaix, le 3 mai 1912.

Monsieur le Directeur du Journal de Roubaix,

Applaudissons à deux mains à l'idée de la création d'un terrain municipal des sports, œuvre saine et toute en l'honneur de notre Municipalité Roubaisienne qui a su voir qu'en dehors de l'éducation morale, il faut l'éducation physique.

Oui, applaudissons de toutes nos forces à cette belle création qui sera sans contredit l'une des plus fertiles pour la vaillance de notre jeunesse ouvrière roubaisienne.

Papas et grands-papas, apportez votre appui à ces œuvres saines et louables, envoyez-y vos fils et petits-fils, donnez-leur des bras musclés et des jambes robustes, allez les applaudir sur ce terrain et vous serez fiers des lauriers qu'ils récolteront car à côté du fils de famille brillera aussi bien le fils du brave tisserand.

Envoyez-les sur ce terrain et vous en ferez des gars solides.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations empressées.

Le Vieil Homère,
ex-membre de la Roubaisienne et l'Ancienne, membre actif du Tir National et Préparation Militaire, membre du Racing-Club et Stade Roubaisien, membre du Nord-Touriste.

Petite Correspondance

Nous rappelons que ce service est tout à fait gratuit et que nous ne répondons jamais directement; par conséquent, nos correspondants occasionnels sont priés de ne pas joindre de timbres-poste à leur lettre, et nous déclinons toute responsabilité à ce sujet. N. D. L. R.

Philo. — 1° Le 6 mai courant; 2° et 3° voyez la carte routière en vente aux bureaux du « Journal de Roubaix ». — *P.N.* — S'adresser dans un bureau de poste. — *N.R.* 18. — 1° De Bruges pour Mouscron, départ à 7 h. 45; 2° de Bruges pour Menin, départ à 6 h. 24. — *Coquelicot.* — Malheureusement pour vous, ils en ont le droit, mais il y aurait immoralité de leur part d'en user. Puisque vous êtes indigent, demandez l'assistance judiciaire pour régler votre situation. — *P.V.R.* — 1° Avant cinquante ans; 2° ils deviendront définitivement Français, qualité qu'ils étaient libres de revendiquer à leur majorité. — *B.C.K. à Halluin.* — C'est bien difficile, à moins de pouvoir offrir des garanties effectives. Essayez de faire une annonce dans les journaux. — *H.T.O.* — C'est trop tard. — *Une Lilloise désolée.* — Voyez voyez votre avocat : il vous conseillera mieux que nous ne pourrions le faire. — *P.P.P.* — Déposez une plainte au commissaire. — *A.L.E.* — Au début de mai 1910. — *Lecteur assidu du « Journal de Roubaix ».* — 1° Oui; 2° cela dépend des conditions sur la durée; 3° oui; — *B.I.* — Aucune autre que votre déclaration au contrôleur des contributions en vive de la patente. — *Retraites ouvrières.* 1848. — Au bureau des retraites, à la mairie, on vous donnera le renseignement désiré. — *W.V.* — Même réponse que ci-dessus. — *Un grand oncle ennuyé.* — Le père étant le tuteur légal, il lui appartient de gérer la fortune laissée par la mère; dans le cas que vous citez, il est préférable de faire régulariser la situation par un notaire. — *T.V.* 98. juge de paix. — *J.M.* 100. — Non à moins que le père y consente. — *S.K.* — Nous ne connaissons pas cette publication. — *Deux futurs électeurs, Tourcoing.* — Tous les quatre ans. — *Quatre lecteurs.* — Oui, il peut compter 60. — *Chauffeur colombophile.* — Il faut être français. Faites une demande sur une feuille de papier à 0,60 et adressez-là à M. le préfet du Nord. — *Un lecteur passionné*, 14. — Le dimanche 12 mai.

LA COLOMBINE 14, rue Nationale LILLE
SPECIALITE POUR FILLETTES
Lingerie pour Dames — Dépôt du Corset « Le Juvénil » Broyer LAVEYTER

Chronique de l'Enseignement

ROUBAIX

— **Amicale rue des Arts.** — Un bureau de vote étant installé à l'école, le stand de tir et la bibliothèque seront fermés demain dimanche.

— Athlétisme. — Les concurrents sont priés de se trouver au terrain, Jardin des Villas, le matin à 7 h. 1/2, pour que les épreuves puissent se terminer pour 11 heures.

TOURCOING

— *Amicale Colbert.* — Excursion familiale à Phalempin. — L'Association Amicale de l'Institut Colbert organise pour le jeudi 16 mai (jour de l'Ascension), une grande excursion de famille au bois de Phalempin.

Comme d'ordinaire, le voyage se fera en deux groupes : l'un en chemin de fer, l'autre à bicyclette.

Le départ des cyclistes aura lieu à 6 heures très précises, du Café Bonte, place de la République (une photographie du groupe sera prise). Le départ du train se fait à 8 h. 10, à Tourcoing, pour arriver à Phalempin à 9 h. 07.

Fusion des deux groupes à la gare; promenade au bois, apéritif-concert, dîner sur l'herbe ou au restaurant. L'après-midi, jeux divers, bal champêtre, concours. Retour vers 8 heures et demie à Tourcoing.

Le prix du voyage est de 1 fr. 50 (aller et retour). Le dîner au restaurant est facultatif (coût : 2 fr.).

Les adhésions à cette joyeuse sortie sont reçues : à l'Ecole, le dimanche 5 mai, de 10 h. 1/2 à midi, au Café Bonte, au Café du Bailly, au Café Debuigne et chez tout commissaire de l'Amicale.

POUR ÊTRE ASSURÉ d'obtenir aux prix les plus bas des médicaments de première fraîcheur et préparés avec les plus grands soins, il faut s'adresser à la Pharmacie Mutualiste du Cheval Blanc, Noyon, 296, rue de Lannoy. Roubaix. 22732

RUSSIE ALLEMAGNE Recouvrements, Successions à forfait RENSEIGNEMENTS ET TRADUCTIONS H. SHULICH, 20, rue Louis-le-Grand, Paris 1095

NORD

DRAMATIQUE SUICIDE D'UNE LILLOISE A DOUAI. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, des appels « Au secours ! » réveillaient les habitants du quartier du quai du Petit-Ball, à l'Entrée des Eaux, à Douai. Ils étaient poussés par M. Paul Bachelet, jeune homme de 19 ans, dont la mère venait de se jeter dans le canal.

Le premier à accourir sur les lieux de ce drame fut M. Jules Gavel, marinier, dont le bateau était en stationnement non loin de là. Il réussit à repêcher la pauvre femme; mais les secours furent inutiles, car la mort avait déjà fait son œuvre.

Mme Bachelet, née Alpiac Labbe, âgée de 53 ans, était originaire de Lille, et demeurait rue de Lambres, 47. C'est là qu'on a transporté son cadavre.

La désespérée souffrait d'une neurasthénie aiguë.

UNE GRAVE AFFAIRE A SOMAIN. — La gendarmerie de Somain a procédé à l'arrestation du mineur Emile Pollet, âgé de 28 ans, accusé de s'être livré à une tentative odieuse. La victime est une jeune fille de 12 ans, dont les parents demeurent à Fenain.

EXPOSITION DE DUNKERQUE. — On travaille ferme sur les chantiers de l'Exposition de Dunkerque, cinq entrepreneurs activent les travaux de construction des différents pavillons dont les intérieurs seront prêts dans 3 semaines.

L'Exposition ouvrira officiellement ses portes le 15 Juin.

Il y aura d'intéressantes attractions.

L'Administration de l'Exposition recevra les demandes de participation jusque fin Mai. 287550

BELGIQUE

A la Chambre

La Discussion du Budget du Ministère des Sciences et des Arts

UNE DISCUSSION TUMULTUEUSE A PROPOS DES NATURALISATIONS. — L'ANTICLERICALISME DE LA GAUCHE. — UNE SEANCE DE NUIT

Séance du matin

Bruxelles, 3 mai. — La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. Nerincx, vice-président. Le président lit les articles de différents budgets; crédits supplémentaires, dette publique, régularisations et transferts, aliénation d'immeubles domaniaux.

A 9 heures 40, la séance est suspendue. M. Nerincx a terminé sa lecture et il faut attendre que dix heures sonnent pour pouvoir aborder de nouvelles questions.

A dix heures, la Chambre aborde la discussion de

LA GRÈVE DE HAMME

M. Daens signale la situation dangereuse créée par la grève des cordiers de Hamme. Les ouvriers demandent un salaire de 2 fr. 75 pour onze heures de travail, au lieu de 2 fr. 50 pour 12 heures.

L'orateur réclame l'intervention du gouvernement pour mettre fin au conflit.

M. Verhaegen fait remarquer que le gouvernement a promis son intervention.

LES PENSIONS DES INSTITUTEURS

M. Petit, rapporteur, fait l'historique de la question et expose les principes du projet.

M. Cocq se félicite de ce que le ministre ait admis les inspecteurs au bénéfice de la loi.

L'orateur déclare s'opposer à ce que celle-ci soit appliquée au personnel des écoles adoptables.

M. Hoyois. — C'est bien cela. Vous voulez traiter en parias les instituteurs des écoles adoptables comme s'ils ne rendaient pas au pays les mêmes services que les autres.

M. Cocq. — Ils ne sont pas des instituteurs officiels !

M. Poullet établit que depuis le vote de la loi de 1895 les instituteurs des écoles adoptables sont devenus des instituteurs de l'Etat puisque la loi les protège. Ils ne sont plus des instituteurs entièrement libres et il serait dès lors injuste de les écarter du bénéfice de la loi.

Quant aux écoles provinciales, le gouvernement consent à les admettre à certaines conditions au bénéfice de la loi.

M. Woeste appuie. Il n'y a entre école adoptable et école adoptée qu'une différence, c'est que la première est exclue des faveurs des pouvoirs communaux. Mais ceci n'enlève rien à la valeur de leur enseignement et dès lors il n'y a pas de raison d'écarter de la loi les instituteurs adoptables.

M. Van Cauwelaert défend ses amendements, qui ont pour objet d'accorder le bénéfice de la loi aux professeurs des écoles normales agréées libres.

M. Poullet déclare qu'il accepte en partie l'amendement Masson accordant l'intervention de la loi en faveur du personnel enseignant des écoles provinciales.

M. Cocq voudrait que les inspecteurs de l'enseignement primaire fussent mis sur le même pied que les instituteurs au point de vue des pensions. Il demande aussi que le bénéfice du cinquantième soit accordé également au personnel de l'enseignement moyen.

M. Poullet expose que l'Etat a consenti à de grands sacrifices en faveur du personnel enseignant. Il lui est impossible d'aller au delà. Il a déjà grevé le budget d'une somme de 700.000 francs.

M. Maenhaut reconnaît le bien fondé de ces observations. Votons, dit-il, le projet tel qu'il nous est présenté. Si nous constatons plus tard qu'il y a quelque chose à faire encore pour les professeurs de l'enseignement moyen, nous reviendrons à la charge.

M. Poullet. — M. Cocq n'est intervenu qu'au dernier moment avec sa proposition. Il a voulu faire de la surenchère électorale.

M. Frédéric Delvaux prononce un discours confidentiel dont ses voisins de droite et de gauche sont seuls à apprécier l'intérêt.

Le vote des amendements est réservé pour l'après-midi.

Séance levée à midi et demi.

Séance de l'après-midi

La séance est ouverte à deux heures.

LES REMPARTS D'YPRES

M. Nolf demande qu'on renonce à établir sur l'emplacement des anciens remparts d'Ypres une caserne de gendarmerie.

M. Colaert. — Il n'est pas question de détruire ou d'endommager un site.

M. Vandervelde appuie les observations de M. Nolf.

L'AMELIORATION DU COURS DE L'ESCAUT

M. Segers. — Il faut avant tout que le cours de l'Escaut soit modifié. C'est pourquoi, quelles que soient mes préférences personnelles, je voterai le projet du gouvernement. Ce projet a l'avantage de donner à l'écluse projetée un meilleur emplacement, celui que préconisait M. Helleputte. Sur ce point nous sommes battus et contents. Mais il faut se préoccuper de l'avenir et prévoir la construction de vaisseaux à tirant d'eau de plus en plus considérable. L'orateur combat certaines dispositions du tracé actuel.

M. Verhaegen, rapporteur, estime que la Chambre est unanime et que la situation ne comporte point de longs débats. Il faut une prompte solution et il espère que la Chambre votera le projet du gouvernement.

M. Royers prononce d'une voix difficilement intelligible un long discours. Il croit aussi que tout le monde est d'accord sur le principe et fait l'exposé des rétroactes.

ON VOTE

L'ensemble du budget des sciences et des arts est adopté par 85 voix contre 61.

LES NATURALISATIONS

M. Lemonnier proteste, dans un long discours, contre les naturalisations d'instituteurs congréganistes.

M. Carton de Wiart. — Le discours de M. Lemonnier ne peut changer en rien les réponses que j'ai faites au Sénat à M. Wiener. Depuis 1884, sur plusieurs milliers de naturalisations accordées, 134 seulement concernaient des congréganistes, hommes ou femmes. M. Lemonnier tente ici d'exciter l'opinion publique contre les couvents. (Rires à droite). Il fait le relevé de bilan des couvents catholiques. En faisant cela, il fait le bilan du dévouement catholique (Vifs applaudissements à droite). Ou bien le langage de M. Lemonnier ne signifie rien ou bien il s'éloigne de la volonté exprimée hier par l'opposition de ne point en vouloir à la religion.

A gauche. — A bas les couvents! (Tumulte).

M. Carton de Wiart. — Hier, vous essayiez de faire croire au pays que vous n'en vouliez pas à la religion. Votre attitude d'aujourd'hui montre votre sincérité.

A gauche : A bas les couvents! (Toute la gauche répète ce cri). Violent tumulte. Le président fait fonctionner la sonnerie électrique.

M. Franck. — Nous avons un programme très net...

M. Segers. — Oui, à bas les couvents!

M. Franck. — Notre programme...

M. Segers. — Votre programme c'est : A bas les couvents.

M. Franck. — Notre programme comprend le suffrage universel et la liberté des pères de famille. Vous voulez créer une diversion. Vous excitez le fanatisme du pays en nous représentant comme les ennemis de la religion.

A droite : Oui, vous êtes les ennemis de la religion.

M. Franck. — Voici un bulletin paroissial distribué à Namur, qui nous reproche de vouloir remplacer les prières par le blasphème; de vouloir fermer les églises et les transformer en salles de spectacle.

M. Cappelle. — Vous êtes des lâches!

M. Franck. — Notre politique est...

M. Hoyois. — A bas la calotte!

M. Franck. — Non, Monsieur. Nous saurons nous montrer si tolérants que vous n'aurez rien à nous reprocher.

M. Léonard. — Il n'y a que du fumier, à droite.

M. Carton de Wiart. — Allez chez les religieuses, M. Léonard; allez vous faire soigner par elles comme vous l'avez fait, et puis criez : A bas les couvents!

M. Terwagne. — C'est un acte ignoble.

M. le président. — Je vous rappelle à l'ordre, vous ne pouvez employer de mots semblables.

M. Masson. — C'est scandaleux.

M. Hymans. — Pas un droitier n'a protesté contre les faits signalés par M. Franck : c'est de la lâcheté. (Violent tumulte. La sonnerie électrique fonctionne sans cesse.)

M. Vandervelde. — M. Carton de Wiart a mis en opposition notre déclaration de tolérance d'hier et notre attitude d'aujourd'hui : c'est d'une tactique habile; mais le ministre confond volontairement la religion avec les couvents. Nous ne contestons point les beautés du rôle de certains couvents, car nous savons reconnaître l'évidence. Mais, s'il existe des congrégations hospitalières, il y en a d'autres qui exploitent le travail des enfants. Pour nous, il ne suffit pas de créer des choses comme celles que M. Carton de Wiart a créées.

M. Léonard. — Je regrette cela.

M. Carton de Wiart. — M. Léonard criait qu'à droite il n'y a que du fumier, je lui ai riposté en lui rappelant des faits exacts et que d'ailleurs il ne peut nier.

M. Vandervelde. — Le pays vous chassera parce que vous êtes le gouvernement des couvents.

La discussion générale est close.

Les naturalisations sont votées droite contre gauche.

Le budget de la dette publique est adopté par 101 voix contre 22.

Les crédits supplémentaires pour le Congo sont votés par 81 voix contre 32.

Les crédits supplémentaires au budget de 1911, sont adoptés par 89 voix contre 33.

Le règlement définitif du budget de 1908 est adopté par 95 voix contre 44.

L'aliénation des immeubles domaniaux est adoptée par 85 voix contre 5 et 15 abstentions.

La séance est suspendue à sept heures.

UNE SEANCE DE NUIT

Elle est reprise à huit heures.

On entame et on achève la discussion de l'amélioration du cours de l'Escaut. Le projet est voté à l'unanimité des 118 membres présents.

M. Lorand demande la dissolution des conseils provinciaux. Dans le cas, dit-il, où après les élections un des partis aurait la majorité à la Chambre et un autre au Sénat, c'est la droite qui en portera la responsabilité.

M. Berryer, ministre de l'Intérieur. — Il a toujours été entendu que la dissolution des Chambres extraordinaires ou la dissolution des conseils provinciaux, le Gouvernement la revêtait officieusement et officiellement. Il est trop tard aujourd'hui pour amorcer un débat à ce propos.

On passe au vote de la loi augmentant les pensions du personnel enseignant.

M. De Wauters. — M. Buyl va être content, on va augmenter sa pension.

M. Buyl se précipite sur M. De Wouters, mais il est arrêté en chemin par des députés et des huissiers. Il crie : « Lâche, manant! »

Cet incident, qui s'est passé derrière les travées, avait d'abord passé inaperçu.

La Chambre aborde la discussion du budget extraordinaire. Cette discussion se prolonge pendant plus d'une heure. Il est voté par 89 voix et 21 abstentions.

L'INCIDENT BUYL-DE WOUTERS

Les deux députés avaient chargé deux de leurs collègues d'examiner la suite qu'il comportait de donner à l'incident survenu entre eux. A 10 heures ½, MM. Hymans et Pirmez viennent annoncer à la tribune de la presse que l'incident est aplani.

La Chambre, à l'unanimité, accorde son adhésion à la convention franco-allemande du 4 novembre, relative au Maroc.

La séance est levée à 11 heures ½.

AU SENAT

Bruxelles, 3 mai. — La séance est ouverte à 2 heures 1/4, sous la présidence de M. de Favereau.

L'assemblée adopte successivement sans discussion différents articles du budget des finances, puis différents petits projets.

Une longue discussion s'engage ensuite pour décider si l'on inscrira oui ou non à l'ordre du jour le projet de loi sur la protection de l'enfance. M. Braun dit oui, M. Magis dit non. M. Vandenpeereboom propose sagement d'expédier d'abord les points inscrits à l'ordre du jour.

Finalement, sur proposition de M. de Merode, on décide de passer immédiatement à la discussion et au vote du projet de loi sur les

PENSIONS MILITAIRES

M. Wiener déclare qu'à gauche on s'abstiendra parce que le projet ne comporte aucune rétroactivité.

M. Levie répond que, quand on alloue des augmentations aux pensions, il n'est pas d'usage que ce soit en vue d'autre chose que pour l'avenir. Le principe de la rétroactivité, s'il était appliqué à toutes les pensions en revision, conduirait à bref délai à un désastre financier.

Le projet est adopté à l'unanimité.

On passe à la discussion du projet de loi portant revision des pensions des militaires en-dessous du grade d'officier, y compris ceux de la gendarmerie.

Adopté à l'unanimité sans discussion.

Le projet de loi allouant une pension annuelle de 100 francs aux militaires d'un grade inférieur à celui d'officier, nommés membres de l'Ordre de Léopold II, à l'exception des médaillés, est adopté par 56 voix contre 4.

La séance est levée à 4 heures 3/4. — Mardi, séance à dix heures.

Cour d'assises de la Flandre Occidentale

L'Assassinat d'Handzaeme

Bruges, 3 mai. — Le jury ayant rapporté un verdict de culpabilité, la Cour a condamné Jules Doom aux travaux forcés à perpétuité.

LA VIE DE LA SAINTE VIERGE A HAL

La Sainte Famille : L'une des scènes de la vie de la Sainte Vierge

La première grande exécution à Hal, de la Vie de la Sainte-Vierge, présidée par S. E. le cardinal Mercier, archevêque de Malines, aura lieu le lundi 20 mai. — Prix des places : 10 fr. (fauteuils réservés), 5, 3, 2 et 1 fr. 50.

Les représentation suivantes auront lieu le lundi 27 mai; les dimanches 23, 7 juillet et 28 juillet, à l'Assomption, 15 août; lundi 2 septembre. — Places à 5, 3, 2 et 1 fr. 50. — Répétition générale, à l'Ascension 16 mai : places à 2 fr. 50, 1 fr. 50 et 0 fr. 75.

Il est accordé 10 p. c. de réduction pour 25; 15 p. c. pour 50 et 20 p. c. pour 100 cartes prises d'avance. — A la demande de nombreux directeurs d'œuvres, les places de 1 fr. 50 sont données à 1 fr., à condition qu'on en prennent au moins 20 à la fois et d'avance.

Les représentations commencent à deux heures pour finir vers six heures. — A chaque représentation il y a un train direct spécial au départ de Bruxelles-midi à 1 h. 07 et au retour de Hal, vers Bruxelles, à 6 h. 30.

Pour être certain de trouver place, il est nécessaire de demander ses cartes d'avance à M. A. Bertrand, rue du Doyen, 20, Hal.

Le Gros Lot de l'Exposition de Charleroi

UN BEAU GESTE DU GAGNANT

Nous avons dit que le gros lot était échu à Tournai. L'heureux gagnant vient de promettre au facteur Norbert Massart, qui lui a vendu le numéro gagnant, de lui acheter ou de lui faire construire une maison de la valeur de 10.000 francs.

C'est là une excellente aubaine pour Massart qui s'est marié il y a quelques mois seulement.

Un Drame de la Contrebande

DEUX DOUANIERS ET SEPT FRAUDEURS GRIEVEMENT BLESSES

Virton, 3 mai. — Un drame sanglant vient de se dérouler non loin d'Athus, près de la frontière.

Des douaniers, de service le soir, ayant surpris deux Italiens en train d'introduire de la contrebande, cherchèrent à les appréhender; mais l'un d'eux frappa un douanier à coups de stylet. D'autres douaniers étant accourus pour prêter main-forte à leurs camarades, d'autres Italiens qui se tenaient cachés à proximité, accoururent à leur tour.

La mêlée devint générale, et les coups de revolver crépitaient, lorsque survint la gendarmerie, dont l'intervention mit fin au combat.

Les douaniers Dedrain et Bourrat ont reçu plusieurs coups de stylet et sont atteints grièvement. Sept Italiens ont été blessés, dont deux mortellement.

Désordres au port de Bruges

Bruges, 3 mai. — Des désordres se sont produits au port intérieur de Bruges. Les débardeurs socialistes, croyant que le bateau danois « Skayton », chargé de lin et déchargé par les dockers chrétiens et neutres, venait de Gand, attaquèrent plusieurs groupes de ces derniers à l'entrée du port. De part et d'autre, des ouvriers furent contusionnés. Un agent de police étant intervenu, fut maltraité, de même que M. Hoxley, agent de la firme John Best et Cie. Celui-ci fouillant ses poches, les assaillants crurent que M. Hoxley voulait s'armer d'un revolver. Ils reculèrent, mais revinrent aussitôt armés de pavés et menacèrent de saccager la conciergerie où M. Hoxley s'était réfugié. M. le commissaire de police Willems, accouru, parvint à tenir la bande en respect jusqu'à l'arrivée de renforts de gendarmerie et d'agents de police qui dispersèrent les assaillants.

Des mesures très sévères seront prises pour éviter le retour de ces pénibles incidents.

LA LUTTE CONTRE LE GROUP. — Le ministre de l'Intérieur, qui a dans ses attributions le service d'hygiène, vient de décider que son département fournirait désormais aux communes, à titre gratuit, le sérum de la diphtérie.

C'est là une noble et généreuse initiative, d'abord parce que le sérum du croup est un produit coûteux et que peu de communes en possèdent; ensuite — et surtout! — parce que cette maladie, effroi des mères, fait chaque année de terribles hécatombes parmi l'enfance du premier âge.

UNE SŒUR DECORÉE. — Un arrêté royal publié au « Moniteur » de vendredi, nomme au grade de chevalier de l'Ordre de Léopold II, Mme Anne-Marie Govers, Sœur infirmière de l'hôpital civil de Tunrhout.

DEMANDEZ partout le Vieux-Système de la marq. « 't Wit Stoopke », Jacq. Neefs, Anvers

BRUXELLES

UN EMPLOYÉ DISPARAIT, EMPORTANT TRENTE MILLE FRANCS DE BIJOUX. — Le Parquet de Bruxelles vient de transmettre dans toutes les directions le signalement d'un sujet suisse, nommé P... Paul, né à Chaux-de-Fonds, en 1860, qui a disparu mystérieusement depuis plusieurs jours, emportant avec lui deux valises renfermant pour 30.000 francs de montres et d'autres bijoux, appartenant à son patron, M. Gustave Bloem, demeurant rue de la Presse, à Bruxelles, chez qui il était employé depuis 18 mois.

COURTRAI

TRANSFORMATION D'UN TRAIN DIRECT EN TRAIN OMNIBUS. — M. de Broqueville, ministre des Chemins de fer, vient d'adresser la note suivante à M. le député Debunne :

« La requête qui vient de parvenir tendant à obtenir que le train direct n° 2829, partant de Mouscron pour Bruxelles (Nord) à 18 heures 42 minutes, fasse arrêt à Aelbeke, Lauwe et Marcke, est à l'examen. »

La question du député socialiste qui a amené cette réponse, était rédigée en ces termes :

« Cent septante-huit ouvriers d'Aelbeke, Lauwe et Marcke vous ont envoyé une requête appuyée et signée par les bourgmestres de ces communes et demandant que, chaque jour, un train parte de Mouscron vers 19 heures et fasse arrêt dans les communes précitées. Actuellement, ces ouvriers doivent chaque jour attendre à Mouscron pendant plus d'une heure.

» Cette demande se justifie pleinement. M. le ministre ne croit-il pas devoir y donner suite dans le plus bref délai possible? »

ESPIERRES

L'INSTALLATION DU NOUVEAU BOURGMESTRE. — Dimanche 5 Mai, aura lieu l'installation officielle de M. le bourgmestre, baron del Fosse et d'Espierres. Tous les habitants s'apprêtent à fêter avec enthousiasme l'installation de leur vénéré bourgmestre.

DOTTIGNIES

DISTINCTIONS HONORIFIQUES. — Par arrêté royal, paru au Moniteur, la décoration militaire de 2e classe est décernée à M. Jouret Adhémar, premier maréchal-des-logis de gendarmerie.

Par le même arrêté, la décoration militaire de 1re classe est décernée à M. Claeys Auguste, maréchal-des-logis de la même brigade.

Toutes nos félicitations à MM. Jouret et Claeys.

A L'OCCASION DE LA FOIRE DE ROUBAIX, les librairies du « Journal de Roubaix », 71, Grande-Rue, Ro